

P

JEUDI

v.politis.fr

-ORIENT

est la paix ?

de misère

TUTION

e des droits
entaux

Dollar

Eastwood

ellerie

te,

gnarre

ers

tion

ociative
ne

MI

nt

nesses
es ?

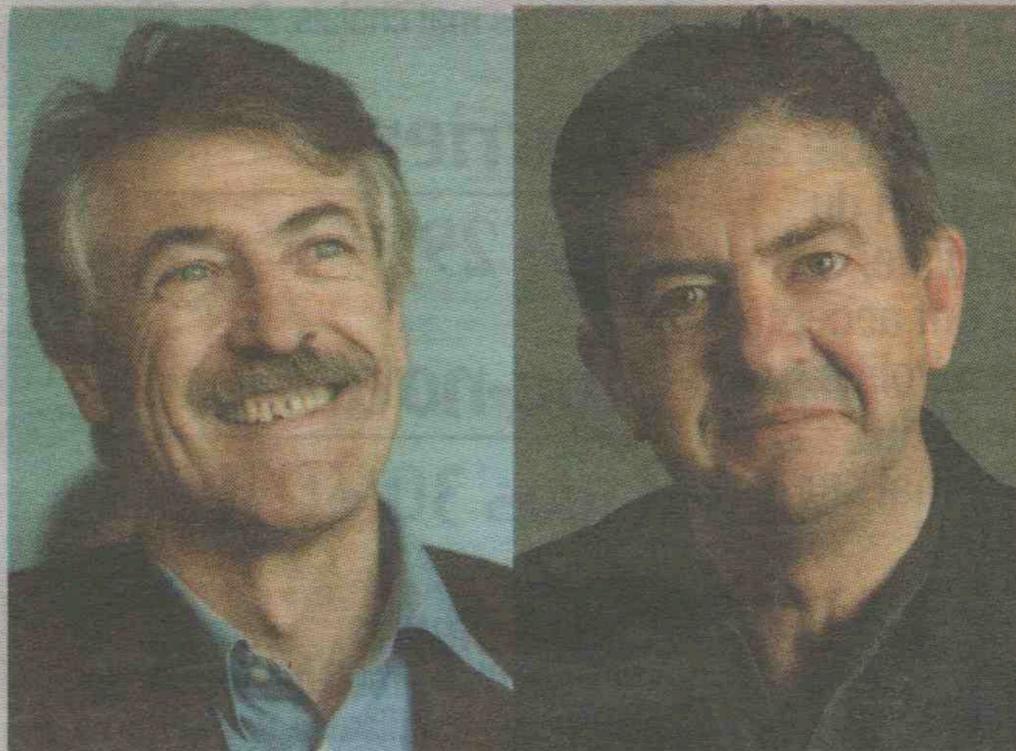
4. F. 3,00 €

Politis,

3 €

RÉFÉRENDUM

Gauche contre gauche, le débat

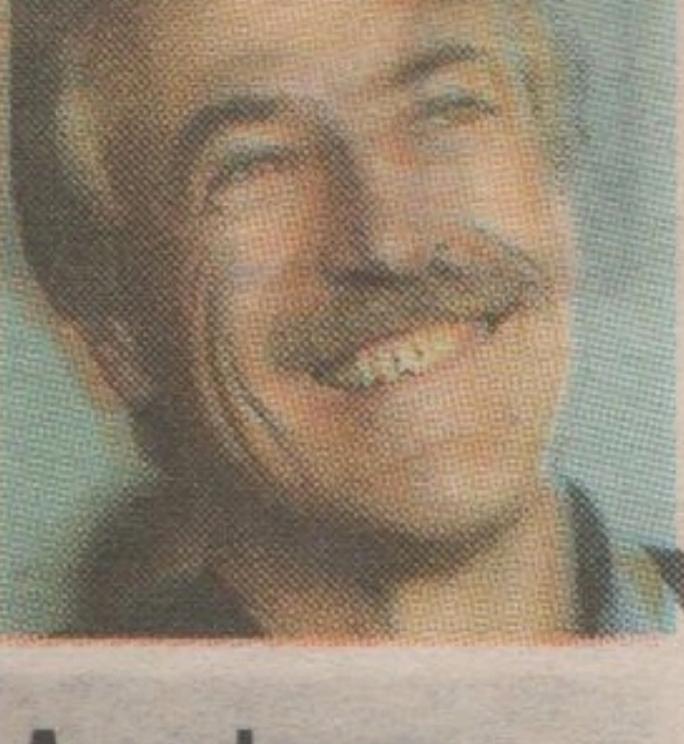


Le « oui » du Vert Alain Lipietz
contre le « non » du socialiste
Jean-Luc Mélenchon

Débat

Deux figures de la gauche, deux hommes de convictions, l'un favorable au « oui », l'autre partisan du « non », l'un écologiste, l'autre socialiste, ont accepté de débattre dans « Politis » à quelques semaines du référendum du 29 mai sur le traité constitutionnel. Quoi que l'on puisse penser de leurs arguments, il faut saluer la démarche d'Alain Lipietz et de Jean-Luc Mélenchon, qui ne se sont pas fait prier pour accepter la confrontation. La chose est assez rare dans une campagne qui ressemble souvent à une succession de dialogues de sourds, dans un climat de mauvaise polémique et de procès d'intention.

AFP



ALAIN LIPIETZ,
57 ans, est
l'un des leaders
historiques
des Verts.

Polytechnicien,
chercheur au
Centre d'études
prospectives
d'économie
mathématique
appliquées
à la planification,
il est membre
du Parlement
européen
depuis 1999.
Il est l'auteur
de plusieurs
ouvrages, dont,
en 2002, *Refonder
l'espérance,
leçons de la
majorité plurielle*
(La Découverte).

AFP



**JEAN-LUC
MÉLENCHON,**
53 ans, est avec
Henri Emmanuelli
le chef de file
du courant
Nouveau Monde.

Sénateur
socialiste
de l'Essonne de
1986 à 2000,
il a retrouvé
en septembre
dernier ce même
fauteuil qu'il avait
quitté pour
devenir dans
le gouvernement
Jospin ministre
délégué
à l'Enseignement
professionnel
(2000-2002).
Il est notamment
l'auteur de *Causes
républicaines*
(2004, Le Seuil).

LIPIETZ-MÉLENCHON

Gauche contre gauche

e débat que nous proposons cette semaine à nos lecteurs est unique dans son genre : c'est un débat sur le texte. Car, aussi extravagant que cela puisse paraître, ce qui devrait être une évidence, et une obligation démocratique, est aujourd'hui une exception. À dix semaines du scrutin référendaire du 29 mai, le grand oublié du débat politique est en effet le traité constitutionnel lui-même. Le mérite d'Alain Lipietz et de Jean-Luc Mélenchon est de n'avoir pas dévié de cette route. Hormis pour répondre à notre ultime question, d'une nature plus générale, sur les conséquences du résultat du référendum sur la vie politique française et européenne, et sur l'avenir de la gauche. La confrontation aurait pu être ingrate. Elle fut âpre et difficile, mais toujours passionnante. Lipietz et Mélenchon sont venus dans les locaux de *Politis* « armés » chacun de son édition du traité constitutionnel marquée de nombreux signets de couleur. Et, à plusieurs reprises, l'un a voulu consulter l'édition de l'autre, comme pour y vérifier que les mots et les articles étaient bien les mêmes. C'est que chacun a osé marquer ses hésitations, prendre le temps qui convenait pour retrouver la référence qui était le raisonnement, et lire parfois le bout d'article qui devait infirmer l'argument de l'autre. On se disait en les regardant que nous étions tout près

d'un exercice vraiment démocratique ; et bien loin, du coup, de certains débats télévisés dont les protagonistes n'apportent pas la preuve tangible qu'ils ont lu le texte, et au cours desquels des journalistes les interrompent toutes les cinq secondes pour les ramener aux arrière-pensées politiques qui sont toujours supposées tenir lieu de conviction.

À vrai dire, nous n'avons guère eu de mérite. Il préexistait entre Lipietz et Mélenchon une confiance qui s'explique en partie peut-être par le compagnonnage qu'ils

entretiennent l'un et l'autre avec notre journal depuis son origine. C'est peu dire pourtant qu'ils appartiennent à des traditions politiques et à des cultures différentes. L'écologiste et le socialiste républicain, l'un plus sensible aux problématiques des minorités, et méfiant à l'égard de la machine républicaine qui prétend unifier les identités ; l'autre, convaincu au contraire que la République sociale est porteuse d'égalité et de justice. Éternelle brouille entre Girondins et Jacobins revisitée par la modernité. À cela près que Lipietz et Mélenchon sont tous les deux fédéralistes au niveau européen. Car ils sont l'un et l'autre de fervents européens. Deux familles de la gauche qui n'en finissent pas de se croiser et se recroiser dans les pages de *Politis*, avec d'autres. Aujourd'hui, notre engagement pour le « non » nous rapproche de Mélenchon. Mais hier, et sans aucun doute demain, nos choix de société dans les débats ô combien sensibles sur l'islam et les minorités nous ont conduits et nous conduiront encore dans le voisinage politique de Lipietz. Ces chassés-croisés ne sont pas anecdotiques. Ils témoignent de la complexité des problèmes auxquels la gauche est aujourd'hui confrontée. Et, accessoirement, de notre propre liberté de pensée.



MICHEL SOUDAIS

Alain Lipietz et Jean-Luc Mélenchon.

Pouvez-vous exposer en quelques mots les principales raisons qui vous conduisent à approuver ou à rejeter le traité établissant une Constitution pour l'Europe ?

Alain Lipietz : Le libéralisme progresse en raison du contraste entre l'unification économique de l'Union européenne, quasiment réalisée depuis 1988, et le pouvoir politique, qui reste fragmenté, nation par nation. Or, seul un pouvoir politique démocratique peut contrer la toute-puissance du marché. De ce point de vue, l'Europe est un modèle réduit de la globalisation libérale !

Pourtant, l'Europe, candidats à l'entrée compris, est autosuffisante à 90 %. Un pouvoir politique pourrait y développer une législation sociale, environnementale et une politique macro-économique « keynésienne » (1) communes. Mais il n'existe pas ! C'est pourquoi, à chaque traité, je me demande si l'unification politique progresse plus vite ou moins vite que l'unification économique. Au nom de ce critère, j'ai fait campagne contre l'Acte unique, contre Maastricht, contre Amsterdam, j'ai dit « non » à Nice (2). Et je vote « oui » au Traité constitutionnel européen (TCE).

Car ce TCE, pour la première fois, inverse la tendance. Le Traité constitutionnel représente une avancée considérable dans l'édification d'un pouvoir politique démocratique. Dans le domaine législatif comme pour les dépenses budgétaires, la majorité et la codécision Parlement-Conseil deviennent la règle, et l'unanimité du Conseil des gouvernements, encore

trop fréquente, devient l'exception. Dans le traité actuel (Nice), c'est l'inverse. Autre avancée importante : l'initiative législative (mais pas constitutionnelle) sur un million de signatures. Entre Nice et le TCE, il n'y a pas photo.

Jean-Luc Mélenchon : Nous partageons, avec Alain, une appartenance intellectuelle à la gauche et un diagnostic. En fait, l'unification économique de l'Europe a été en même temps une unification politique. Le marché et le libéralisme de notre époque ont créé leur environnement politique. Celui-ci exclut la régulation et joue sur les contradictions entre les législations nationales. Le capitalisme transnational est là. À mesure qu'il s'empare de territoires géographiques et qu'il étend le marché à des domaines où il n'était pas présent jusqu'à maintenant, il en expulse la délibération collective et l'intérêt général.

Il n'y a donc eu aucune intégration citoyenne, aucun pouvoir reconnu à la souveraineté populaire. C'est à ce défi-là qu'il s'agit de répondre aujourd'hui. Les partisans du « oui » pensent que ce texte donne les moyens de cette régulation politique. Nous pensons le contraire. Ce texte coupe la route des stratégies de progrès social que le mouvement socialiste – puisque je m'inscris dans cette tradition-là – a pour objectif de porter.

La voie législative est coupée, dans la partie III, par la constitutionnalisation de tous les traités précédents. Explicitement, l'article III-210 interdit l'har-

monisation sociale par voie législative ou réglementaire. De son côté, l'article III-212 empêche la transformation sociale par la négociation entre les partenaires sociaux car, *in fine*, quoi que concluent les partenaires, la décision définitive se fait à l'unanimité du Conseil. Au total, le pouvoir politique du Parlement européen prévu par ce document est un pouvoir d'empêchement, de verrouillage, sans capacité d'initiative législative. Le mécanisme global est tourné exclusivement contre les progrès sociaux qui pourraient être faits. Vous voyez : en ayant le même diagnostic, nous pouvons à la fois être de gauche et ne pas avoir la même appréciation au moment du vote.

En quoi le projet de Constitution démocratise-t-il ou non les institutions européennes ?

A. L. : Actuellement [traité de Nice], les décisions législatives sont prises le plus souvent à l'unanimité des gouvernements, et plus rarement à la majorité et en codécision avec le Parlement. Tout est fait, dans le traité de Nice, pour assurer le droit de veto de chaque pays contre les avancées souhaitées par les autres : c'est la prime au dumping. Il s'agit essentiellement d'un traité intergouvernemental. Avec la Constitution, le rapport des forces s'inverse : on se rapproche d'une vraie communauté démocratique.

Prenons le budget. Actuellement, le Parlement européen ne discute pas les recettes et vote un tiers des dépenses. Le reste, ce qu'on appelle les « dépenses obligatoires », comme la politique agri-